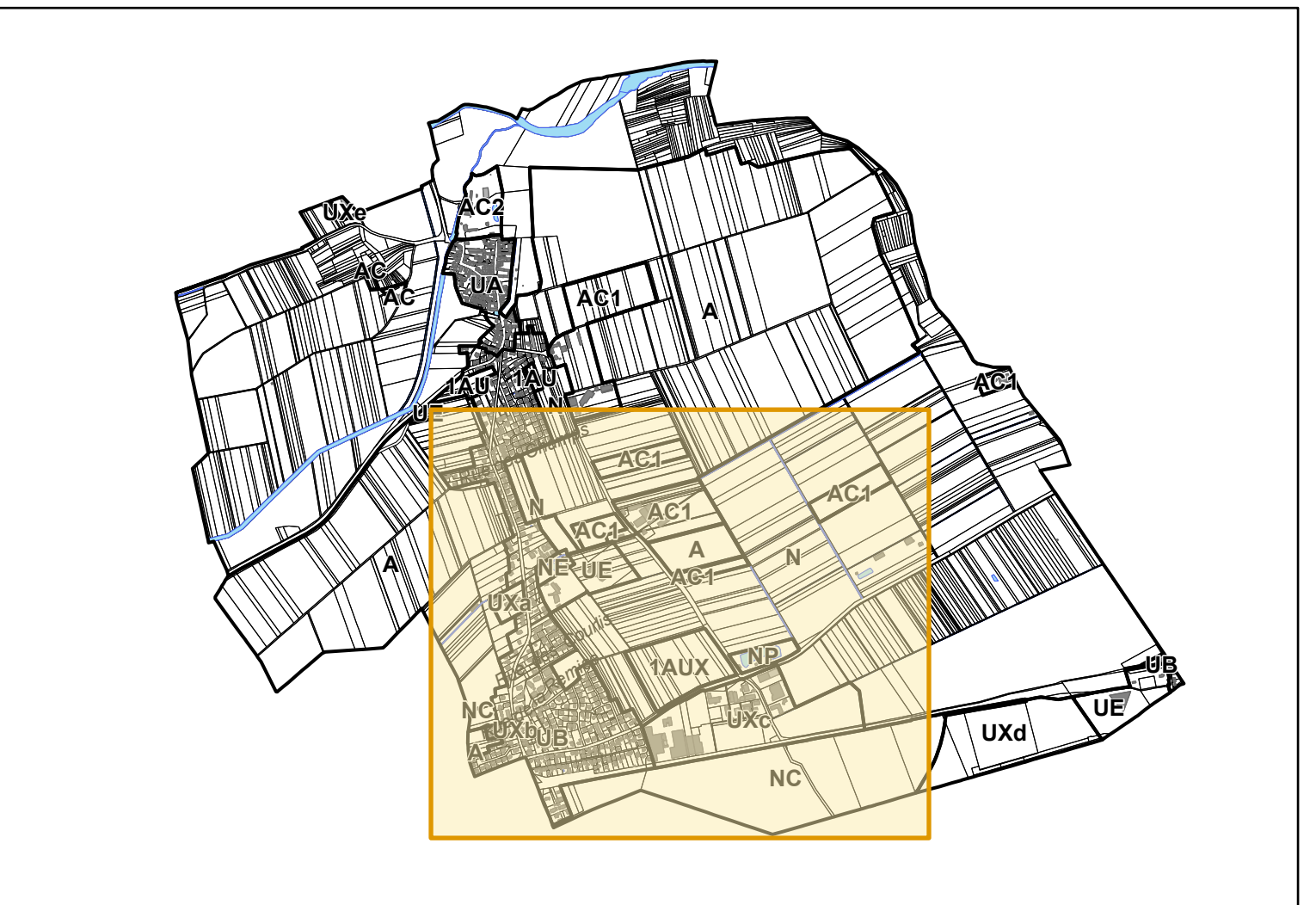


ZONES DU PLU		
UA	zone urbaine	centre ancien
UB	zone urbaine	extensions urbaines
UE	zone urbaine réservée aux équipements	
UXa	zone urbaine réservée aux activités commerciales	Plume d'Or
UXc	zone urbaine réservée aux activités commerciales	
UXd	zone urbaine réservée aux activités commerciales	zone Actievum
UXe	zone urbaine réservée aux activités commerciales	
1AUX	zone à urbaniser	
1AUX	zone à urbaniser réservée aux activités commerciales	
A	zone agricole	
AC1	zone agricole constructible	
AC2	zone agricole constructible	à proximité du château
N	zone naturelle	
NE	zone naturelle correspondant au parc environnemental	
NC	zone naturelle correspondant à de la compensation (GCO, ...)	
NP	zone naturelle correspondant à l'étang	

EMPLACEMENTS RESERVES	
1	création d'une piste cyclable
2	aménagement d'un trottoir
3	création d'une piste cyclable
4	création d'une piste cyclable
5	aménagement d'un rond-point
6	création d'une piste cyclable
7	création d'une piste cyclable
8	création d'un chemin piéton et mise en place de réseaux assainissement

- emplacement réservé
- recul de 3 m par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- recul de 15 m par rapport à l'axe de la voirie

- PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA BRUCHE**
- Zone bleu clair : zone d'autorisation sous conditions
 - Zone orange
 - Zone rouge clair



maître d'ouvrage :
Commune de Dachstein

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

Planche 3

DOCUMENT DE TRAVAIL

REUNION PPA - mai 2023